

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**ARRÊTÉ DU MAIRE**

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE N° 60/2024 du 26 AOÛT 2024**  
**PORTANT SUR LA RÉGLEMENTATION DE L'ARRÊT ET DU STATIONNEMENT**  
**SUR LA ROUTE DU COL**

**Le Maire de la commune de Vallorcine ;**

**Vu la loi N° 66-407 du 18 juin 1966 relative aux pouvoirs des maires en matière de circulation routière ;**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales art. L. 2212-2 et suivants ;**

**Vu le code de la route, et notamment son livre IV ;**

**Vu les arrêtés municipaux réglementant la circulation et le stationnement;**

**Vu la demande de des organisateurs de l'UTMB;**

**Considérant que pour des raisons de sécurité, il y a lieu de prendre les dispositions nécessaires pour le bon déroulement des manifestations;**

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : L'arrêt et le stationnement des véhicules avec ou sans moteur, sur la route du col au niveau de l'intersection de la route des Montets et jusqu'au col des Montets **seront interdits sur et aux abords de la route départementale des deux côtés de la chaussée** à compter du jeudi 29 août 2024 au lundi 02 septembre 2024.

**ARTICLE 2** : Les panneaux de signalisations et le balisage nécessaire conforme à la législation en vigueur seront apposés par l'organisation sportive.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et une ampliation sera transmise :

Au Commandant de la Brigade Territoriale Autonome à CHAMONIX-MONT-BLANC,  
Monsieur le Chef des Services Techniques,

Monsieur le Garde Champêtre de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

**ARTICLE 4** : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble – 2 place de Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Certifié exécutoire le 26 août 2024.

Fait à Vallorcine le 26 août 2024  
Le Maire,

